

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2019

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° BIEP DE DIFFUSION 2019-195402	Catégorie statutaire : A
Intitulé du poste (F/H): Professeur(e) des ENSA	Corps : Professeurs (PRCL)
Champ disciplinaire : SHSA-SHS	Code corps : PROFARCH
Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture – Sciences Humaines et Sociales	<i>Date de la prise de fonction / 01/09/2019</i>
Recrutement effectué au titre de :	
- La première catégorie de concours (*)	

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine - 3 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris

Missions et activités principales :

L'ENSAPVS recrute une enseignant·e chercheur·e ayant une compétence dans le domaine de la sociologie et de l'anthropologie urbaines et pouvant renforcer la formation à la recherche et par la recherche, notamment l'encadrement de thèses.

Ses missions sont les suivantes

Définir et assurer un projet

- **Pédagogique :**

Le·la candidat·e devra enseigner en cycle licence, master et doctorat, et avoir une expérience solide de l'enseignement des SHS en école d'architecture pour être immédiatement opérationnel·le. En licence, il·elle devra pouvoir assurer des cours magistraux et des TD portant sur l'anthropologie et la sociologie urbaines, sur l'anthropologie de l'espace ou sur les usages, les normes et les pratiques dans les espaces publics. Dans ce cadre, il·elle pourra proposer aux étudiant·e·s des exercices sur des terrains proches.

Le(la) candidat(e) participera à un des 5 axes présentés dans le programme de formation 2018-2019 présenté ci-dessous.

En master, le·la candidat·e devra inscrire ses enseignements dans un des six domaines d'étude de l'ENSAPVS, et participer au dynamisme pédagogique et scientifique de ce domaine d'étude, notamment en renforçant les ponts entre les 2^e et 3^e cycles via les PFE mention recherche. Il·elle devra assurer la responsabilité d'un séminaire interdisciplinaire en M1, qui ouvre aux démarches et méthodes de la recherche, et qui fasse dialoguer les sciences sociales et l'architecture. En M2, il·elle assurera des suivis de mémoires. Il·elle pourra également proposer un cours qui renforce un domaine de recherche existant ou émergent à l'école, notamment autour des questions d'écologie, de santé, de vulnérabilités, de proximités, de temporalités, d'espaces publics ou d'habitat au sens large. En doctorat, le·la candidat·e devra animer ou co-animer un séminaire doctoral qui réunisse les membres d'une des deux unités de recherche de l'ENSAPVS (EVCAU ou CRH-LAVUE) et les étudiants inscrits en 3^e cycle. Le·la candidat·e devra également développer la formation par la recherche et à la recherche pour former de jeunes chercheurs, il est attendu qu'il·elle puisse diriger des thèses.

- Scientifique :

Le·la candidat·e devra participer activement aux activités scientifiques de l'école. Il·elle s'impliquera dans le renforcement des liens entre l'ENSAPVS et l'Université de Paris. Il·elle s'engagera dans une des deux unités de recherche de l'ENSAPVS, l'EVCAU ou le CRH-LAVUE, à minima comme membre actif, voire dans des tâches de direction. Il·elle s'inscrira dans une des écoles doctorales délivrant des doctorats mention architecture avec qui l'ENSAPVS a signé des conventions, soit l'ED 382 de l'Université Paris Diderot ou l'ED 395 de l'Université Paris Nanterre. Il est attendu du·de la candidat·e des compétences en matière d'organisation de publications, de colloques nationaux ou internationaux et de journées d'études. Il·elle développera des projets de recherche autour des questions de vulnérabilités, en étant sensible aux normes et aux temporalités des conditions d'accueil, d'usages et d'installation dans les villes européennes contemporaines et dans l'habitat au sens large (espaces privés ou publics). Il·elle pourra témoigner d'un intérêt épistémologique pour l'avenir de l'enseignement des SHS en école d'architecture à l'heure où ces dernières se rapprochent de l'Université. Il·elle sera familier des méthodes qualitatives (ethnographies et entretiens) et devra également engager des réflexions sur les croisements disciplinaires et méthodologiques. Enfin, il·elle participera à l'animation de la vie de la recherche à l'école et à l'organisation d'événements ouvrant le champ de l'architecture à l'analyse des dimensions sociales, politiques et culturelles.

Les missions scientifiques du·de la candidat·e et son investissement dans une des unités de recherche de l'école devront contribuer au renforcement d'un des axes de recherche définis dans le projet de formation 2019-2024 de l'ENSAPVS, en particulier les axes : « Architecture, santé, vulnérabilités » et « Espace public, temporalités, habitat ».

- Autres tâches :

- . Coordination pédagogique du champ SHS
- . Responsabilité dans les formations co-habilitées
- . Participation aux jurys d'examens et de diplômes
- . Implication dans les différentes commissions de l'école
- . Développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, nationaux et internationaux
- . Valorisation et diffusion des travaux de recherche

Charges horaires d'enseignement et de recherche :

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées :

- . Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre
- . Participer à la mise en œuvre des activités de recherche
- . Développer l'interdisciplinarité dans les activités pédagogiques et scientifiques
- . Encadrer et animer une équipe
- . Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et compétences administratives (gestion de programmes ou d'équipes de recherche)

L'HDR est requise.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil :

(*) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1 de l'article 48 du décret 2018-105 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA

Art. 48. – *Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnées à l'article 47 doivent remplir l'une des conditions suivantes :*

- 1° Etre titulaire de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- 2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins huit ans d'activité professionnelle effective dans les domaines de l'architecture dans les dix ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 précités ;
- 3° Etre enseignant associé et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- 4° Etre détaché dans le corps des professeurs des écoles d'architecture;
- 5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du [décret du 30 décembre 1983 précité](#) assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

6° Appartenir au corps des maîtres de conférence ayant accompli, au 1er janvier de l'année du concours, huit années de services dans l'enseignement supérieur de l'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'école est située dans un nouveau campus universitaire parisien, sur un site proche à la fois de la très grande bibliothèque et de la banlieue est de Paris et est associée par décret à l'Université Paris Diderot, et à partir de 2019 à l'Université de Paris issue de la fusion de Paris 7 et Paris 5. Elle est également en convention avec l'Université Sorbonne Paris Cité. Communauté d'enseignement supérieur de l'architecture de 2300 personnes, le nombre de ses étudiants (2030) et de ses enseignants (254) lui permet de présenter des conceptions de l'architecture et des approches pédagogiques diversifiées et de qualité. La diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constituent l'un des atouts majeurs de l'ENSA Paris Val de Seine.

En premier cycle, le programme de l'école vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation générale et un regard critique.

En deuxième cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre plusieurs domaines de réflexion et d'enseignement, restructurés à la rentrée 2016-2017 autour des 6 thèmes suivants : « Architectures-Laboratoire des territoires ouverts » ; « Ecologies » ; « Expérimental » « Faire » ; « Territoires de l'architecture » ; « Architectures des territoires en mutations »

Elle élabore un nouveau programme pédagogique pour la période 2019-2024 qui fait évoluer substantiellement le cycle licence et consolide son cycle master; L'école invite 30 % de ses diplômés (1 étudiant en architecture sur 10) à s'engager dans une formation post-diplôme d'état d'architecte.

Elle ouvrira à la rentrée 2019-2024 deux doubles diplômes internationaux, l'un avec l'IUAV de Venise et l'autre avec le Politechnico de Milan.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :

La recherche à l'ENSAPVS s'articule autour de cinq axes définis dans le projet de formation 2019-2024 :

- . Axe « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication »
- . Axe « Fabrication et circulation des modèles »
- . Axe « Architecture, santé, vulnérabilités »
- . Axe « Espace public, temporalités, habitat »
- . Axe « Architecture, culture et intelligence numérique »

Ces axes de recherche se développent dans deux unités de recherche à l'ENSAPVS (CRH-LAVUE et EVCAU) et en partenariat avec des unités de recherche de l'Université de Paris.

Le Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH) est une équipe de l'UMR CNRS 7218 Laboratoire Ville Architecture et Urbanisme (LAVUE). Associant l'architecture et les sciences sociales, le CRH-LAVUE se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux des chercheurs du CRH-LAVUE sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé. Ils traitent :

- . des problématiques de l'habitat, du logement et de l'habiter, des vulnérabilités et des engagements résidentiels ;
- . des processus politiques de production de la ville en train de se faire et de se défaire ;
- . des territoires et des territorialités touchés par les processus d'esthétisation et de patrimonialisation ainsi que par les inégalités sociales ;

. des liens et des circulations entre théories, recherche et pédagogie de l'architecture.

Les terrains étudiés portent souvent sur la ville de Paris mais sont également tournés vers l'international (Europe, Afrique du Nord et subsaharienne, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine, Amérique du Nord). Les travaux de l'équipe s'inscrivent dans les axes de l'UMR LAVUE (voir <http://www.lavue.cnrs.fr>).

L'EVCAU (EA7540) comprend des enseignants-chercheurs issus de toutes les disciplines enseignées en ENSA (architecture, histoire, ingénierie, sociologie...). Ses membres sont pour la plupart enseignants-chercheurs de l'ENSAPVS.

EVCAU intervient de façon déterminante dans le master Ville Architecture Patrimoine de l'université Paris Diderot devenue Université de Paris.

Les membres de l'équipe de recherche encadrent des doctorants au sein de l'école doctorale ED 382.

Initialement, centrées sur les usages et mises en œuvre des techniques numériques et sur le patrimoine, ces recherches se développent aujourd'hui selon trois axes :

- . Les humanités numériques
- . Les temporalités et les modèles
- . L'architecture, la santé et les vulnérabilités.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Envois des candidatures :

Dépôts des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées

Lien internet :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pvaldeseine7_prof_shsa_cat1

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées

Modalités de recrutement :

Une première phase de recevabilité administrative sera assurée par l'ENSA Paris Val de Seine.

Puis les candidatures recevables administrativement seront examinées par le comité de sélection dédié qui retiendra une liste de candidats pour l'audition.